

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2009

Sous la présidence de Madame Agnès KIEFFER, Maire

PARTICIPATION DES CONSEILLERS

Agnès KIEFFER, Maire, présente

François BERNET, Adjoint, présent

Mario HEGY, Adjoint, présent

Corinne SIGRIST, Adjointe, présente

PETERSCHMITT Frank, présent

AMBIEHL André, présent

BINTZ Marie-Nella, présente

ANTOINE Vincent, présent

BELLICAM Gervais, présent

HEGY Jérôme, absent,

proc. à HEGY Mario

FINANCE Jean-Claude, présent

SCHNEIDER Doris, présente

AMBIEHL-VICHERY Astrid, absente,

proc. à SIGRIST Corinne

KUHN Christian, présent

TUGLER Laurent, présent

SECRETARIAT DE SEANCE

Martine REINHART, Secrétaire de Mairie

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu précédent	1
.....	
2. Approbation du compte de gestion 2008	2
.....	
3. Approbation du compte administratif 2008	2
.....	
4. Affectation du résultat de fonctionnement 2008	3
.....	
5. Budget primitif communal 2009	
5.1. Fixation des taux d'imposition 2009 des quatre taxes locales directes	3
.....	
5.2. Tableau des effectifs	4
.....	
5.3. Vote du budget	4
.....	
6. Urbanisme – Participation pour voirie et réseaux	6
.....	
7. Informations	6
.....	
8. Divers	8
.....	

1. Approbation du compte rendu précédent

Monsieur André AMBIEHL demande la modification du compte rendu du 4 décembre 2008 dans le cadre de son intervention reprise au point 6.1. Divers – Tour de table, rapportée comme suit : « ... Si cet appel devait rester sans effet, la municipalité se verrait contrainte d'envisager le déplacement de cette aire de jeux vers un point plus éloigné du village tel que le skatepark. » .

Après délibération, il est convenu de retenir la formulation suivante : « ... Si cet appel devait rester sans effet, la municipalité se verrait contrainte de déplacer cette aire de jeux vers un point plus éloigné du village tel que le skatepark. »

Après rectification du point contesté, le compte-rendu de la séance du 4 décembre 2008 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur André AMBIEHL émet alors une observation sur les délais de publicité des délibérations, jugés trop longs. Madame le Maire rappelle qu'il est actuellement difficile de dégager les ressources humaines nécessaires en raison de la réduction temporaire d'effectifs mais que cette situation devrait rapidement revenir à la normale avec le retour de l'adjoint administratif.

2. Approbation du compte de gestion 2008

Monsieur Mario HEGY informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2008 a été réalisée par le Receveur de Blodelsheim. Le compte de gestion établi et arrêté par lui comme suit est conforme au compte administratif de la Commune :

RESULTATS BUDGETAIRES	Investissement	Fonctionnement	Total des sections
Recettes N	121 122. 51	422 833. 55	543 956. 06
Dépenses N	136 849. 60	309 980. 34	446 829. 94
Excédent N		112 853. 21	
Déficit N	15 727. 09		
Résultat de l'exercice			97 126. 12

RESULTATS D'EXECUTION	Investissement	Fonctionnement	Résultat de clôture
Excédent N-1		302 644. 09	
Déficit N-1	80 350. 91		
Solde d'exécution reporté			319 419. 30

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-21, L 2343-1 et 2 et D 2343-1 à D 234310,

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Mario HEGY,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Ø adopte le compte de gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2008 sans observation ni réserve.

3. Approbation du compte administratif 2008

Monsieur Mario HEGY expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2008.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2121-31, L 122- 21 et L 2343-1 et 2 et R 2342-1 à D 2342-12,

- VU la délibération du Conseil Municipal en date du 3 avril 2008 approuvant le budget primitif de l'exercice 2008,
- VU les délibérations des 29 mai, du 8 juillet et du 25 septembre 2008 approuvant les décisions modificatives relatives à cet exercice,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Mario HEGY,
Madame le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Mario HEGY, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Ø adopte le compte administratif de l'exercice 2008, arrêté comme suit :

REALISATIONS EXERCICE N	Dépenses	Recettes	Résultat
Section de Fonctionnement	309 980. 34	422 833. 55	112 853. 21
Section d'Investissement	136 849. 60	121 122. 51	- 15 727. 09
Total réalisations	446 829. 94	543 956. 06	97 126. 12

REPORTS EXERCICE N-1	Dépenses	Recettes	Résultat
Section de Fonctionnement		302 644. 09	302 644. 09
Section d'Investissement	80 350. 91		- 80 350. 91
Total réalisations et reports	527 180. 85	846 600. 15	319 419. 30

RESULTAT CUMULE	Dépenses	Recettes	Résultat
Section de Fonctionnement	309 980. 34	725 477. 64	415 497. 30
Section d'Investissement	217 200. 51	121 122. 51	- 96 078. 00
Total cumulé	527 180. 85	846 600. 15	319 419. 30

4. Affectation du résultat de fonctionnement 2008

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2008,
Constatant que le résultat financier de l'exercice 2008 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 415 497. 30 €
- un déficit d'investissement de 96 078. 00 €

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Ø décide de l'affectation suivante :

- inscription du solde excédentaire de fonctionnement de 319 419. 30 €
au compte 002 (excédent reporté de la section de fonctionnement)
- inscription du déficit d'investissement de 96 078. 00 €
au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)

5. Budget primitif communal 2009

Monsieur Mario HEGY rappelle :
En application des dispositions de l'article 1639A du Code Général des Impôts (C.G.I.) et de l'article L 1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), les collectivités territoriales et leurs groupements à fiscalité propre doivent voter le budget et les taux des impositions directes locales perçues à leur profit avant le 31 mars de chaque année.

5.1. Fixation des taux d'imposition 2009 des quatre taxes locales directes

Après avis des commissions réunies en date du 25 février 2009,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Mario HEGY,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Ø fixe les taux d'imposition pour l'année 2009, comme suit,

- en appliquant une variation proportionnelle uniforme à la hausse aux taxes foncières et d'habitation,
- en maintenant le taux de la taxe professionnelle au niveau de l'année précédente.

TAXES	TAUX 2008	BASES 2009 PREVISIONNELLES	TAUX 2009	PRODUIT 2009 ATTENDU
d'habitation	5. 99	927 500	6. 71	62 235
foncière (bâti)	7. 62	563 400	8. 54	48 114
foncière (non bâti)	54. 43	23 400	60. 96	14 265
professionnelle	13. 75	77 700	13. 75	10 684
Au total		1 592 000		135 298

5.2. Tableau des effectifs

Madame le Maire détaille l'état des effectifs aux membres du Conseil Municipal, ainsi que les principaux mouvements de personnel prévus au courant de l'année à venir.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Ø décide de reconduire l'embauche de personnel saisonnier aux conditions suivantes :

- L'âge minimal requis pour les emplois saisonniers est fixé à 18 ans révolus au regard de la réglementation du travail et notamment de la nature des tâches susceptibles d'être confiées au personnel occasionnel.
- La durée d'emploi est fixée à 70 heures par saisonnier au total, étant entendu que les horaires du personnel saisonnier seront calqués sur ceux du personnel titulaire. Ils peuvent néanmoins varier pour les besoins du service.
- La rémunération est indexée au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique 2^e classe, augmentée des congés payés.
- La date limite de dépôt de candidature est fixée au 1^{er} juin 2009.

Ø adopte le tableau des effectifs arrêté comme suit pour 2009 :

Grades	Horaire hebdomadaire	Horaire annuel	Taux d'emploi	Poste Pourvu	Poste Non pourvu	Poste à supprimer
Secrétaire de Mairie	35. 00	1592	100. 00 %	1		
Adjoint administratif	20. 00	910	57. 14 %	1		
A.T.S.E.M.	30. 54	1389	87. 26 %	1		
Adjoint technique	25. 00	1 137	71. 43 %	1		
Adjoint technique	22. 30	1014	63. 75 %	1		
Adjoint technique	16. 07	731	45. 92 %	1		
Adjoint technique	7. 94	362	22. 71 %		1	1
Adjoint technique	30. 89	1 405	88. 25 %	1		
Saisonnier(s) technique(s)	35. 00				4	
Poste(s) occasionnel(s) d'agent recenseur	35. 00			2		

Ø vote les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents nommés dans les emplois et grades énoncés ci-dessus.

5.3. Vote du budget

5.3.1. Acquisition foncière Rue de la Chapelle

Madame le Maire expose à l'assemblée la proposition d'acquisition immobilière formulée par la Commune auprès de Messieurs Roger BUTZERIN et Gaston VONAU en vue de la création d'une aire de stationnement face au cimetière.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- Ø d'acquérir environ 1 are , à détacher de la parcelle n° 67 section 2, propriété de Monsieur Roger BUTZERIN, au prix de 8 000 € l'are ;
- Ø d'acquérir environ 1,40 ares, à détacher de la parcelle n° 66 section 2, propriété de Monsieur Gaston VONAU, au prix de 8 000 € l'are ;
- Ø de charger le cabinet de Géomètre Expert BRUN d'Ensisheim de l'abornement de cette emprise, y compris les démarches auprès du Cadastre et du Livre Foncier ;
- Ø de charger Maître Thierry GABRIEL, Notaire à Neuf-Brisach, de la rédaction de l'acte de mutation ;
- Ø d'inscrire la dépense afférente à cette opération au chapitre 21, article 2111 ;
- Ø d'autoriser Madame le Maire à signer tous les actes et documents utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

5.3.2. Subvention classe de découverte en milieu scolaire

Monsieur Mario HEGY rappelle :

La politique éducative municipale se traduit par l'attribution d'un certain nombre de crédits destinés à assurer le fonds de roulement des écoles mais aussi par l'allocation de subventions aux écoles et collèges publics ou privés initiateurs d'actions éducatives telles les classes de découverte.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Ø décide d'accorder une subvention pour classe de découverte en milieu scolaire selon les critères d'intervention suivants :

Montant attribué par année civile : 6 € par jour et par enfant âgé de 3 à 18

ans ;

Durée du ou des séjour(s) : minimum 3 jours et maximum 10 jours ;

Justificatif à produire : certificat de séjour établi par l'établissement scolaire.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, article 6574.

- Ø étend cette décision à toute la durée du mandat municipal ;
- Ø autorise Madame le Maire à engager les dépenses selon les modalités énoncées.

5.3.3. Cadeaux personnes méritantes

Monsieur Mario HEGY informe l'assemblée qu'à l'occasion d'événements divers (anniversaires, noces d'or, récompenses personnes méritantes, médailles, ...), ainsi qu'à l'occasion de fêtes et cérémonies, la Commune offre des cadeaux. Au regard de la réglementation relative à ces achats, il convient de préciser les modalités de cette prise en charge par une délibération du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Ø fixe le montant de prise en charge pour les cadeaux remis à l'occasion des fêtes et cérémonies et autres événements divers, à 300 € maximum par cadeau. La dépense correspondante sera imputée au chapitre 62, article 6232 ;
Ø étend cette décision à toute la durée du mandat municipal ;
Ø autorise Madame le Maire à engager les dépenses selon les modalités énoncées.

5.3.4. Vote du budget

Après avis des commissions réunies en date du 25 février 2009,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Mario HEGY,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Ø adopte le budget primitif communal de l'exercice 2009, arrêté comme suit :

TOTAL MOUVEMENTS PAR SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	703 880. 30	703 880. 30
INVESTISSEMENT	355 638. 00	355 638. 00

6. Urbanisme – Participation pour voirie et réseaux

Madame le Maire expose synthétiquement les principes de la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbains) en insistant plus particulièrement sur la partie qui concerne directement la Commune à compter du 1^{er} janvier 2009, le réseau électrique. A partir de cette date, la loi donne à la Commune, la maîtrise de l'extension du réseau électrique en lui faisant payer toutes les créations ou renforcements du réseau liés à un raccordement nouveau. Ces mesures seront peu à peu étendues aux autres réseaux (eau, assainissement, ...).

Cette nouvelle charge, la Commune pourra la répercuter en totalité ou en partie au demandeur de l'autorisation d'urbanisme. C'est le but poursuivi par la PVR (Participation pour Voirie et Réseaux) instaurée par la loi Urbanisme et Habitat, loi qui a pour objectif de simplifier les dispositions d'urbanisme issues de la loi SRU.

VU le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L 332-6-1-2^d, L 332-11-1 et L 332-11-2 ;

CONSIDERANT que les articles précités autorisent de mettre à la charge des propriétaires fonciers les coûts de construction des voies nouvelles, de l'aménagement des voies existantes ainsi que ceux d'établissement ou d'adaptation des réseaux qui leur sont associés, réalisés pour permettre l'implantation de nouvelles constructions ;

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à 14 voix pour et 1 abstention,
Ø décide d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la participation pour le financement des voiries et réseaux publics définie aux articles L 332-11-1 et L 332-11-2 du Code de l'urbanisme.

7. Informations

7.1. Déclaration d'intention d'aliéner

La Commune n'a pas exercé son droit de préemption dans la demande d'acquisition de biens immobiliers :

- sis section 26, parcelle 189/15, d'une contenance de 675 m², formulée par Monsieur Stéphane TRAEGER et Madame Nathalie SCHREIBER au profit de Monsieur Yves LABBE et Mademoiselle Hélène KUHN domiciliés à Marckolsheim (67390) ;
- sis section 19, parcelle 279/165, d'une contenance de 696 m², formulée par Maître Michèle BARTH-COUSTAU, Notaire à Ensisheim (68190) chargé de procéder à la vente par voie d'adjudication de la propriété des époux Thierry DOKOUTCHAEF.

7.2. Fêtes de Noël 2008 – Bilan moral et financier

7.3. Téléthon du 5 décembre 2008

La collecte 2008 a permis à l'Association Française contre les Myopathies de bénéficier de 1 910 € de dons contre 1 765 € en 2007.

7.4. Bulletin communal – Préparation de l'édition 2009

La Commission des Fêtes en charge de la réalisation du bulletin communal et qui en restera le référent, souhaite constituer un comité de rédaction élargi pour le suivi et la mise à jour du contenu éditorial avec une charge de travail raisonnablement répartie tout au long de l'année.

Les personnes potentiellement intéressées voudront bien prendre attache avec le secrétariat de Mairie où se rapprocher de Madame Corinne SIGRIST, Adjointe au Maire en charge de ce dossier.

7.5. Convention de conseil et d'assistance aux collectivités – Réunion le 10 mars 2009 avec Madame Florence BISI de l'ADAUHR (l'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin) dans le cadre d'une pré-étude portant sur la construction d'un groupe scolaire et le réaménagement du centre village.

7.6. Accueil Mairie – Nouveaux horaires d'ouverture

Le 9 mars 2009, Nathalie HAUSHERR reprendra ses fonctions à l'accueil de la Mairie, à l'issue de son congé de maternité. Ce retour s'accompagne de nouveaux horaires d'ouverture consultables en Mairie et diffusés par le biais du périodique municipal « Près de chez vous ».

7.7. Mobilier urbain – Atribus de la Rue de Dessenheim

A l'issue de la consultation lancée pour la démolition de l'atribus de la Rue de Dessenheim, les travaux ont été confiés à l'entreprise SAUTER de Blodelsheim auteur de l'offre économiquement la plus avantageuse.

7.8. Commission Communale des Impôts Directs

La commission se réunira le jeudi 2 avril 2009 à 19 heures 30 pour participer à l'évaluation foncière des propriétés bâties nouvelles ou touchées par un changement d'affectation ou de consistance dans le cadre de la tournée de conservation fiscale pour 2009.

7.9. Service minimum d'accueil dans les établissements scolaires – Bilan de la grève du 29 janvier 2009

7.10. Base aérienne 132 – Compte rendu des réunions du comité de site de défense du Haut-Rhin

7.11. Ecole maternelle – Compte rendu du Conseil d'école du 18 décembre 2008

7.12. Ecole élémentaire et école maternelle – Compte rendu du Conseil d'école réuni du 20 février 2009

7.13. Cantine scolaire de Logelheim – Compte rendu de la visite du 16 février 2009

7.14. Regroupements d'assistantes maternelles

Deux assistantes maternelles ont souhaité rencontrer Madame le Maire pour lui présenter un projet de regroupement. En effet, la loi de financement de la sécurité sociale pour 2009 prévoit la possibilité pour les assistantes maternelles d'accueillir des mineurs dans un local en dehors de leur domicile.

7.15. Réfugiés de Rustenhart et Fessenheim à Mirande (Gers) – Projet de commémoration

7.16. Dates à retenir

27-28-29 mars – Opération Haut-Rhin propre 2009

2 avril 2009 – Réunion de la Commission Communale des Impôts Directs

17 avril 2009 – Réception maisons fleuries, nouveaux habitants et cérémonie de citoyenneté

9 et 10 mai 2009 – Communauté de Paroisses - Visite canonique de Monseigneur Christian KRATZ, Evêque

18 juillet 2009 – Passage du Tour de France à Rustenhart à l'occasion de la 14^e étape (Colmar-Besançon)

8. Divers

8.1. Tour de table

Monsieur François BERNET refait état du problème d'arrêt et de stationnement gênants et/ou dangereux dans la Rue des Ecoles résultant du comportement d'un riverain déjà rappelé à l'ordre et sommé de remédier au problème par courrier recommandé, faut-il le rappeler ! Force est de constater que la bonne volonté affichée reste de courte durée, ce qui amènera inmanquablement la municipalité à recourir à un stationnement réglementé dans cette voie. Le sujet fera l'objet d'un débat en commission.

Monsieur Frank PETERSCHMITT informe l'assemblée de l'importante détérioration de certains tronçons de la voirie au Rheinfelderhof nécessitant une remise en état. Un état des lieux sera diligenté pour dresser la liste des travaux à réaliser. L'étude sera réalisée en commission.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 22 heures 40 .

Conseillers	Procurations	Emargement
KIEFFER Agnès		
BERNET François		
HEGY Mario		
SIGRIST Corinne		
PETERSCHMITT Frank		
AMBIEHL André		
BINTZ Marie-Nella		
ANTOINE Vincent		
BELLICAM Gervais		
HEGY Jérôme	HEGY Mario	

FINANCE Jean-Claude		
SCHNEIDER Doris		
AMBIEHL-VICHERY Astrid	SIGRIST Corinne	
KUHN Christian		
TUGLER Laurent		